Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

À la population, que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qu'une session ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, sera tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 6 avril 2021.

Qu'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure de Carl Leduc concernant la réalisation d'un agrandissement résidentiel ayant pour effet d'augmenter la dérogation, excédant 50% de la superficie de plancher existante avant l'agrandissement projeté et dont l'agrandissement n'est pas localisé du côté où il sera conforme aux normes d'implantation au 25, rang Elmire (lot 3 518 661), dérogeant à l'article 12.3.2 du règlement de zonage 612-2018.

Que le contexte actuel de pandémie empêche tout rassemblement de citoyens en personne.

Que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en formulant ses commentaires par écrit à l'adresse courriel jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca ou sur place en déposant ses commentaires dans la boite de courrier située devant l'hôtel-de-ville.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 18e jour du mois de mars deux mille vingt et un.

_____

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général